

Saint-Denis, le 19/08/2020

Les inspecteurs d'académie
Inspecteurs pédagogiques régionaux
des disciplines scientifiques et technologiques

à

Mesdames et Messieurs les professeurs de
sciences et technologies
s/c de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement des collèges et lycées



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Objet : l'enseignement expérimental dans le respect des gestes barrières

Ce courrier a pour objet d'apporter des précisions concernant la réalisation des TP et des projets expérimentaux dans le respect du protocole sanitaire lié au COVID-19.

Rectorat

Pour cette rentrée scolaire, Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, Madame la Rectrice de l'académie de La Réunion souhaitent que les élèves puissent recevoir leurs enseignements dans les meilleures conditions sanitaires et pédagogiques.

2020-2021 n° 001

Affaire suivie par :
Emmanuel Menard
Thierry Lan Sun Luk
Patrick Courtin
David Michel
Pascal Schrapffer

L'enseignement expérimental est basé notamment sur des activités dites de « travaux pratiques », au cours desquelles les élèves sont amenés à travailler en binôme ou en groupes plus conséquents, en laboratoire spécialisé ou autour des îlots, afin d'acquérir de nombreuses compétences, certaines spécifiques à la discipline, d'autres transversales et interdisciplinaires contribuant à la maîtrise des langages (raisonner, communiquer, argumenter, dans le cadre d'une démarche d'investigation, appropriation du langage mathématique, ...).

Téléphone
0262481423

Fax

Courriel
Insp2d@ac-reunion.fr

Ces compétences font l'objet en classe de terminale dans l'enseignement de spécialité d'une évaluation spécifique au baccalauréat lors des ECE (Évaluation des compétences expérimentales) et comptent de toute façon pour une part importante dans la note finale de l'épreuve de spécialité .

Par conséquent, il est nécessaire d'incorporer dans les enseignements disciplinaires, un accompagnement spécifique des élèves afin qu'ils s'approprient ces compétences.

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis CEDEX 9

Il faut également noter que le « Grand Oral » s'appuie sur la mise en œuvre de « travaux pratiques » réguliers dans les disciplines scientifiques et technologiques (SVT, Physique-Chimie, Mathématiques, SI, NSI, STL, ST2S, STD2A, STI2D, STMG, etc.).

Afin d'avoir des pratiques pédagogiques et de prévention du risque sanitaire efficaces mais aussi afin de sécuriser les élèves, les parents et tous les personnels de l'établissement, en laboratoire ou en salle de « TP » comme dans les autres salles de cours, les gestes barrières doivent être scrupuleusement suivis.

Cette démarche prépare les élèves à travailler dans des domaines professionnels ou de la recherche pour lesquels, les travaux se font dans des laboratoires et des ateliers avec des protocoles QHSSE (qualité hygiène santé sécurité environnement).



2/2

Ci-dessous, quelques rappels des modalités de prévention du risque sanitaire, notamment lors des activités en TP ou en groupe classe :

- Les salles de TP spécifiques doivent être ventilées naturellement. Il faut proscrire l'utilisation des ventilateurs et des brasseurs d'air.
- Les laboratoires et salles de TP doivent être équipées de gel hydroalcoolique et de lingettes désinfectantes en quantité suffisante. Pendant les activités, ces deux équipements de base pour la sécurité sanitaire seront souvent employés chaque fois que cela est nécessaire : clavier d'ordinateur, instruments et autres matériels de TP... Les élèves se lavent les mains à chaque fois qu'ils utilisent un nouveau matériel.
- Les élèves porteront les masques non seulement lorsque les distances de sécurité ne pourront être respectées comme pour les travaux en groupes, mais aussi pour éviter de contaminer les matériels et les paillasses par leurs micro-gouttelettes.
- En cas de port de blouse, les élèves ne doivent pas se prêter les blouses. La blouse est individuelle, définition d'un « EPI » (équipement de protection individuelle).
- Pour l'utilisation de matériels communs, tels les microscopes, les loupes binoculaires et autres matériels à oculaire, le port des lunettes de sécurité peut constituer un geste barrière qui peut être renforcé par la désinfection de l'oculaire avec une lingette.
- Le prêt d'objet personnel doit être proscrit (crayons, règles, calculatrice), sinon il faut veiller là aussi à la désinfection de ce matériel avant et après utilisation.
- Un temps de la séance pourrait être réservé à la désinfection des matériels avant et après utilisation par les élèves, si leur autonomie le permet.

Cette liste de recommandations n'est pas exhaustive et s'inscrit en complément des directives nationales et académiques concernant le protocole sanitaire.

Elle traduit la logique dont vous savez faire preuve lors de l'accueil des élèves dans vos laboratoires et salles de TP.

De par votre formation initiale ou continue, en tant que professeur de sciences et technologies, vous saurez mettre en œuvre les consignes de l'ARS.

L'inspection académique du second degré sait pouvoir s'appuyer sur vos compétences didactiques et pédagogiques, afin d'adapter votre enseignement en y incluant la pratique réflexive pour vos élèves en situation expérimentale, tout en respectant les conditions sanitaires de prévention de cette pandémie.

En vous souhaitant une bonne rentrée, nous vous prions d'agréer, chers collègues, nos sentiments les meilleurs.

Pascal SCHRAPFFER IA-IPR de Physique et Chimie 	Emmanuel MENARD IA-IPR des SVT 
Patrick COURTIN David MICHEL IA-IPR de mathématiques  	Thierry LAN-SUN-LUK IA-IPR de STI 